

AESH : toutes les raisons de poursuivre et amplifier la mobilisation



AESH : toutes les raisons de poursuivre et amplifier la mobilisation



AESH : toutes les raisons de poursuivre et amplifier la mobilisation

Les mobilisations des « accompagnants d'élèves en situation de handicap » (AESH), ainsi que les interventions des organisations syndicales, ont contraint le ministère à ouvrir les discussions sur les salaires des AESH et à concéder une avancée en instaurant une grille de rémunération à avancement automatique. C'est un élément qui doit permettre de supprimer les inégalités de traitement selon les académies. Mais elle ne répond pas aux revendications immédiates d'une réelle revalorisation salariale, de création d'un corps de fonctionnaires et d'amélioration des conditions de travail, notamment avec l'abandon des PIAL (Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés) le recours généralisé aux notifications mutualisées. Ces revendications restent pleinement d'actualité.

Les indices de la nouvelle grille et le rythme d'avancement ne permettront pas de résorber la faiblesse des salaires des AESH. Le choix de l'indice majoré plancher 335, quasiment au niveau du SMIC, est en deçà des annonces de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques qui cite l'indice 337 a minima pour les fonctionnaires de catégorie C. La progression de 10 points d'indice tous les trois ans est largement insuffisante et sera rattrapée par l'inflation. C'est inacceptable. Si l'action syndicale a permis que toutes les années d'AESH ou d'AED-AVS (assistants d'éducation/auxiliaire de vie scolaire) soient prises en compte lors du classement dans la nouvelle grille, ce n'est pas le cas des années sous contrat aidé [(CUI Contrat unique d'insertion) CAE (Le contrat d'accompagnement dans l'emploi)– PEC(Parcours emploi compétences)]. Les discussions sur le temps de travail des AESH vont être réouvertes fin septembre. Les premières pistes avancées par le ministère pour faciliter l'accès à des emplois à temps complet ne sont toujours pas acceptables. La multiplication des contrats auprès de plusieurs employeurs, en dehors du temps scolaire ne répond aucunement aux attentes des AESH ni aux missions pour lesquelles elles se sont engagées. Ce projet est contraire à l'exigence de pleine reconnaissance du métier d'AESH dans les écoles et établissements scolaires. La généralisation des PIAL à cette rentrée scolaire est un pas de plus dans la mutualisation des moyens. Les PIAL dégradent les conditions de travail des AESH, et aggravent la précarité des personnels en leur imposant de suivre davantage d'élèves et d'intervenir sur plusieurs écoles, collèges et lycées.

Les organisations FSU, FNEC-FP-FO, CGT Éduc'action, SNALC, SUD éducation, SNCL-FAEN jugent nécessaire de poursuivre et d'amplifier la mobilisation pour :

- augmenter les rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute la carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;
- leur garantir la possibilité de contrats à temps complet pour vivre dignement de leur travail ;
- abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens ;
- créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
- donner accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions d'inclusion ;
- recruter les AESH qui font encore défaut pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des besoins.

Cette mobilisation doit se poursuivre avec tous les personnels dans les académies et les départements pour obtenir la satisfaction des revendications. Les organisations FSU, FNEC-FP-FO, CGT Éduc'action, SNALC, SUD éducation, SNCL-FAEN appellent les personnels à poursuivre les réunions, à mener le débat avec les personnels, pour construire le rapport de force.